

L'EMPLOI À DOMICILE EN OUTRE-MER

Le secteur des particuliers employeurs et de l'emploi à domicile présente des spécificités dans les départements et régions d'outre-mer, notamment dans la structure des emplois : ainsi, les 60 600 particuliers employeurs qui emploient 40 170 salarié(e)s, recourent à l'emploi à domicile beaucoup plus fréquemment qu'en métropole pour des activités concernant l'entretien du cadre de vie ou l'accompagnement des personnes en perte d'autonomie. L'accueil des enfants de moins de 3 ans auprès d'un(e) assistant(e) maternel(le) ou d'un(e) garde d'enfants à domicile y est en revanche moins fréquent.

Les DROM n'échappent pas aux grands enjeux de création et de renouvellement d'emplois salariés dans le secteur. Le vieillissement de la population en outre-mer accroît les besoins d'accompagnement à domicile, d'autant que la prévalence de la perte d'autonomie y est très élevée. Ainsi, selon les estimations de l'Observatoire, 5 500 emplois supplémentaires en équivalents temps plein seront nécessaires d'ici 2040 pour accompagner l'accroissement du nombre de particuliers employeurs très âgés. C'est à la Réunion et en Martinique que ces besoins seront les plus importants. En outre, plus de 1 200 départs à la retraite d'assistant(e)s maternel(le)s seront à remplacer d'ici 2030 pour conserver une capacité d'accueil identique à celle de 2017.

¹ « DROM » (départements et régions d'outre-mer) et « outre-mer » désignent ici la Martinique, la Guadeloupe, la Guyane et la Réunion. Mayotte n'est pas intégrée dans cette étude en raison du manque de données disponibles sur le secteur dans ce territoire. La mise en place du cadre socio-fiscal propre au secteur de l'emploi à domicile y est récente (2017).

² Le nombre de salarié(e)s dans les DROM n'est pas exhaustif car tous ceux(celles) relevant de la branche « salariés du particulier employeur » dans ces territoires ne sont pas identifié(s) dans les bases disponibles à l'Ircem.

³ Les taux de recours pour l'ensemble de la population ne sont pas calculables pour la Guadeloupe et la Guyane.

60 600 particuliers employeurs dans les DROM

Dans les DROM¹, le secteur des particuliers employeurs et de l'emploi à domicile compte près de 60 600 particuliers employeurs et 40 170 salarié(e)s en 2017².

Près de 216 millions d'euros de masse salariale nette sont versés au titre des 29 millions d'heures déclarées par les particuliers employeurs. Ce volume horaire représente 11 200 emplois en équivalents temps plein (ETP), auxquels il faut ajouter 2 500 assistant(e)s maternel(le)s en exercice.

Si ces volumes sont conséquents, le recours à l'emploi à domicile y est un peu moins fréquent qu'en métropole. Ainsi, 11,2 % des ménages sont particuliers employeurs à la Réunion et 8,7 % le sont à la Martinique contre 12,4 % en France métropolitaine³.

Territoire le plus peuplé, la Réunion concentre un peu plus de la moitié des particuliers employeurs et des salarié(e)s des DROM. En outre, c'est le seul DROM où le nombre de particuliers employeurs et de salarié(e)s a progressé en 2017 (respectivement + 1,3 % et + 0,5 %).

Nombre de particuliers employeurs et de salarié(e)s du secteur de l'emploi à domicile par territoire

	Nombre de particuliers employeurs	Nombre de salarié(e)s
Guadeloupe	10 229	6 707
Martinique	12 968	8 527
Guyane	3 538	2 576
La Réunion	33 860	22 356
DROM	60 595	40 166
France entière	3 412 363	1 417 701

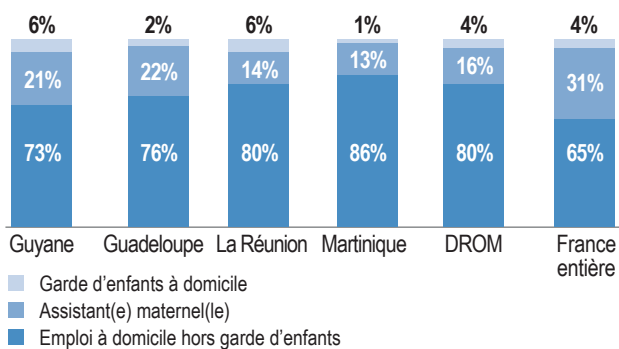
Source: Acooss pour le nombre de particuliers employeurs, 2017; Ircem pour le nombre de salarié(e)s, 2017.

Traitement par l'Observatoire des emplois de la famille.

Spécificité des DROM, les particuliers employeurs ultra-marins font bien plus fréquemment appel à un(e) salarié(e) pour les aider dans l'entretien de leur cadre de vie ou les accompagner dans les gestes de la vie quotidienne en cas de perte d'autonomie : c'est le cas de 80 % d'entre eux, contre 65 % en France entière.

À l'inverse, seul un particulier employeur d'outre-mer sur cinq emploie un(e) assistant(e) maternel(le) ou un(e) garde d'enfants à domicile.

Répartition des particuliers employeurs par région selon le type d'emploi exercé par les salarié(e)s (en %)



Lecture : à la Réunion en 2017, 80 % des particuliers employeurs recourent à un(e) salarié(e) à domicile hors garde d'enfants, 14 % à un(e) assistant(e) maternel(le) et 6 % à un(e) garde d'enfant à domicile.

Source : AcoSS, données annuelles 2017.

Traitement par l'Observatoire des emplois de la famille.

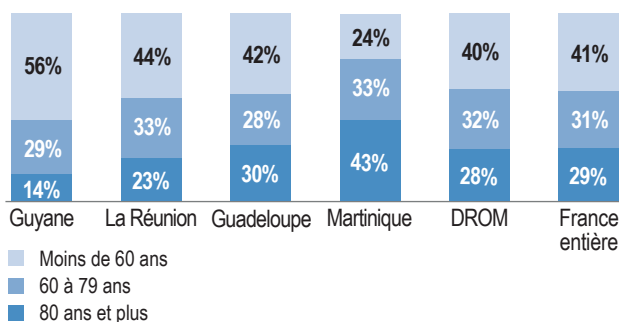
De forts besoins d'accompagnement à domicile d'ici 2040

Un tiers des ménages de 80 ans et plus recourt à l'emploi à domicile dans les DROM

En 2017, 48 500 particuliers employeurs emploient 35 500 employé(e)s familiaux(ales) ou assistant(e)s de vie en outre-mer. Hors garde d'enfants, 60 % de ces particuliers employeurs sont âgés de 60 ans et plus, une proportion similaire au niveau national. Parmi eux, la moitié est âgée de 80 ans et plus.

La Martinique concentre une forte proportion de particuliers employeurs âgés : près de 8 particuliers employeurs (hors garde d'enfants) sur 10 sont âgés de 60 ans ou plus en 2017, contre seulement un peu plus de 4 sur 10 en Guyane. De même, 4 particuliers employeurs sur 10 ont 80 ans et plus en Martinique, contre seulement 14 % en Guyane.

Répartition des particuliers employeurs hors garde d'enfants par classe d'âge



Lecture : à la Réunion, hors garde d'enfants, 44 % des particuliers employeurs sont âgés de moins de 60 ans, 33 % de 60 à 79 ans et 23 % de 80 ans et plus.

Source : AcoSS, 2^e trimestre 2017.

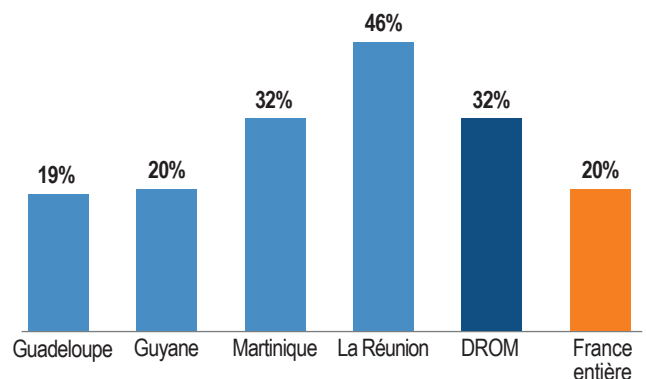
Traitement par l'Observatoire des emplois de la famille.

Ces différences s'expliquent par la part plus ou moins importante des personnes âgées dans la population de ces territoires. Dans les Antilles, près d'un quart de la population est âgé de 60 ans et plus, une part similaire à celle observée en métropole. À la Réunion et en Guyane, cette proportion s'élève à respectivement 16 % et 8 %.

Avec l'avancée en âge, les premiers signes de fragilité apparaissent et le risque de perte d'autonomie accroît les besoins d'accompagnement à domicile. Ainsi, le recours à un(e) salarié(e) à domicile augmente avec l'âge du particulier employeur : 32 % des ménages âgés de 80 ans et plus dans les DROM recourent à l'emploi à domicile contre 8,5 % parmi les 60-79 ans.

À la Réunion, c'est près d'un ménage sur deux âgés de 80 ans et plus qui recourt à l'emploi à domicile, tandis qu'en Guadeloupe et en Guyane, 20 % de ces ménages sont particuliers employeurs.

Taux de recours à l'emploi à domicile des ménages âgés de 80 ans et plus par région



Source : AcoSS, 2^e trimestre 2017 ; Insee, RP 2016.

Traitement par l'Observatoire des emplois de la famille.

En outre, la part de personnes en situation de perte d'autonomie à domicile dans les DROM est parmi la plus élevée des départements français. La perte d'autonomie survient notamment plus précocement en outre-mer qu'en métropole : la proportion de personnes qui sont en « très mauvaise santé » ou « limitées dans leurs activités quotidiennes » s'élève à 40 % un peu avant 60 ans à la Réunion par exemple, tandis qu'en métropole cette proportion n'est atteinte qu'à partir de 75 ans et plus.

Cette précocité couplée à de faibles capacités d'accueil dans les établissements pour personnes âgées, aboutit à de très fortes prévalences de perte d'autonomie à domicile⁴. En Guadeloupe, 24 % des personnes âgées de 75 ans et plus seraient concernées par une perte d'autonomie à domicile⁵.

⁴B. de Lapasse, « Le vieillissement de la population et ses enjeux », fiche d'analyse de l'Observatoire des territoires 2017, 2018.

⁵M. Brunel, A. Carrère, « La perte d'autonomie des personnes âgées à domicile : quelles disparités entre départements ? », *Les Dossiers de la Drees*, Drees, n°34, avril 2019.

Dans ce contexte, la prise en charge de la perte d'autonomie à domicile repose très souvent sur l'aide de l'entourage, traduisant des habitudes de solidarités familiales très présentes⁶. L'aide professionnelle à domicile (assistant(e)s de vie, infirmier(ère)s...) est aussi fréquemment sollicitée.

5 500 emplois supplémentaires à créer en outre-mer pour accompagner les particuliers employeurs très âgés

Un des enjeux majeurs dans les DROM est de disposer des ressources humaines suffisantes pour accompagner le vieillissement de la population. En effet, le nombre de personnes âgées de 80 ans et plus en outre-mer devrait être 2,6 fois plus important en 2040 qu'en 2017 (contre 1,8 fois au niveau national)⁷. En Guyane, où elles sont pour le moment peu nombreuses, leur nombre devrait être multiplié par 4,8. En Martinique, où le poids des 80 ans et plus dans la population est similaire au niveau national, leur multiplication par 2,3 placerait ce département parmi les plus « âgés » de France.

Cette augmentation du nombre de personnes âgées et très âgées dans les DROM devrait s'accompagner aussi d'une forte progression du nombre de personnes en situation de perte d'autonomie. Ainsi, en 2040, 21,2 % des personnes âgées de 60 ans et plus dans les DROM seraient en situation de perte d'autonomie⁸. En 2050, elles seraient 23,3 %, soit une augmentation de 2,2 points d'ici 2040 et de 4,3 points d'ici 2050, contre 1 point d'ici 2050 pour la France métropolitaine (hors Île-de-France).

Au total, les territoires d'outre-mer devraient compter environ 152 550 personnes de 80 ans et plus en 2040. Si le taux de recours à l'emploi à domicile reste constant, cela représenterait, à l'horizon 2040, 18 470 particuliers employeurs supplémentaires à accompagner à domicile, ce qui nécessiterait 5 500 emplois en équivalents temps plein (ETP) de plus⁹. La plupart de ces emplois supplémentaires seraient localisés à la Réunion et en Martinique en raison des taux de recours à l'emploi à domicile des personnes de 80 ans et plus relativement élevés.

L'accompagnement à domicile des particuliers employeurs de 80 ans et plus en 2017 et 2040

	Nombre d'emplois en ETP pour accompagner les particuliers employeurs de 80 ans et plus		Coefficient multiplicateur du nombre d'ETP entre 2017 et 2040
	en 2017	en 2040	
Guadeloupe	477	1 216	2,6
Martinique	1 344	3 066	2,3
Guyane	127	613	4,8
La Réunion	1 582	4 150	2,6
DROM	3 530	9 045	2,6
France entière	86 657	153 830	1,8

Source : Acoos, 2017 ; Insee, RP2016 et projections Omphale. Traitement par l'Observatoire des emplois de la famille

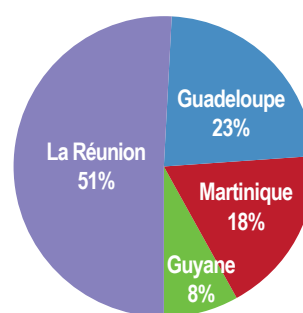
12 500 parents ont recours à un mode d'accueil individuel

Bien que les DROM concentrent des taux de fécondité relativement élevés (3,6 enfants par femme en Guyane en 2018, 2,5 à la Réunion contre 1,9 en France)¹⁰, le recours aux modes d'accueil individuels est relativement faible. Cette situation peut s'expliquer par une proportion de personnes en emploi peu élevée (44 % des 15-64 ans en Guyane, 54 % en Martinique en 2018, contre 66 % en France métropolitaine)¹¹, qui peut contribuer à privilégier les modes d'accueil informels (entourage familial ou amical), d'autant que dans l'ensemble des DROM l'offre d'accueil formel est inférieure à la moyenne nationale.

Un mode d'accueil auprès d'assistant(e)s maternel(le)s moins fréquent qu'en métropole mais qui progresse à la Réunion

9 950 parents d'outre-mer emploient près de 2 500 assistant(e)s maternel(le)s en 2017. La moitié de ces particuliers employeurs se trouvent à la Réunion et près d'un quart en Guadeloupe. La dynamique n'est cependant pas la même selon les territoires : à la Réunion, le nombre de particuliers employeurs d'assistant(e)s maternel(le)s a fortement augmenté en 2017 (+ 7,4 %) tandis qu'il a diminué de 5,5 % en Guadeloupe et de 12 % en Guyane. Néanmoins, sur une plus longue période, ce mode d'accueil individuel progresse dans les DROM : le nombre de particuliers employeurs d'assistant(e)s maternel(le)s a doublé à la Réunion entre 2007 et 2017 et s'est accru d'au moins 37 % dans les autres DROM.

Répartition des parents employeurs d'assistant(e)s maternel(le)s en outre-mer



Source : Acoos, 2017.

Traitement par l'Observatoire des emplois de la famille..

⁶ M. Brunel, A. Carrère, Ibid.

⁷ OMPHALE 2017, scénario central.

⁸ K. Larbi, D. Roy, « 4 millions de personnes en situation de perte d'autonomie d'ici 2050 », *Insee Première*, n°1 767, juillet 2019.

⁹ V. Lagandré, M. Le Berre, « Vieillesse de la population : une estimation des particuliers employeurs âgés à domicile et des besoins d'emplois à l'horizon 2040 », *Le Baromètre des emplois de la famille*, Observatoire des emplois de la famille, n° 25, septembre 2018.

¹⁰ Source : Indicateur conjoncturel de fécondité en 2018, Insee.

¹¹ L. Audoux, C. Mallemanche, « Emploi et chômage dans les DOM : l'écart avec la métropole reste marqué », *Insee Focus*, Insee, n°160, juin 2019.

Autre lieu d'accueil proposé par les assistant(e)s maternel(le)s, les maisons d'assistant(e)s maternel(le)s (MAM) regroupent plusieurs professionnel(le)s dans un lieu tiers. 84 MAM sont ainsi comptabilisées dans les DROM en 2017¹² (dont 50 à la Réunion), soit un quasi doublement par rapport à 2015. Rapportées au nombre de professionnel(le)s, les MAM sont beaucoup plus fréquentes dans les DROM qu'en France métropolitaine (1 MAM pour 30 assistant(e)s maternel(le)s en outre-mer contre 1 pour 129 en moyenne en France métropolitaine).

Le salaire horaire net moyen¹³ par enfant accueilli perçu par les assistant(e)s maternel(le)s est relativement élevé dans les DROM : entre 4 euros dans les Antilles et 4,4 euros à la Réunion, contre 3,5 euros au niveau national au 4^{ème} trimestre 2018¹⁴. Cela s'explique probablement en partie par le nombre réduit de professionnel(le)s en activité.

D'ici 2030, la moitié des assistant(e)s maternel(le)s en outre-mer partiront à la retraite

D'après les estimations de l'Observatoire des emplois de la famille, d'ici 2030, près de la moitié des assistant(e)s maternel(le)s partiront à la retraite, tant en métropole que dans les DROM¹⁵, soit près de 1 200 salarié(e)s en outre-mer. C'est autant de professionnel(le)s à remplacer au cours des dix prochaines années afin de conserver un niveau d'accueil similaire à celui d'aujourd'hui. La Martinique sera très fortement touchée avec près de 6 assistant(e)s maternel(le)s sur 10 qui partiront à la retraite d'ici 2030.

Les départs à la retraite des assistant(e)s maternel(le)s d'ici 2030

	Nombre de départs à la retraite d'assistant(e)s maternel(le)s entre 2017 et 2030	Part des assistant(e)s maternel(le)s qui devra être remplacée d'ici 2030
Guadeloupe	295	50 %
Martinique	246	59 %
Guyane	82	43 %
La Réunion	600	46 %
DROM	1 223	49 %
France entière	151 800	48 %

Source : Ircem.

Traitement par l'Observatoire des emplois de la famille.

Véronique Lagandré, Maël Le Berre,
Isabelle Puech

L'OBSERVATOIRE DES EMPLOIS DE LA FAMILLE

79 rue de Monceau, 75008 Paris,
Contact : observatoire@fepem.fr

Retrouvez l'Observatoire sur le site
www.fepem.fr

La garde d'enfants à domicile est surtout présente à la Réunion et en Guyane

Dans l'ensemble des DROM, 2 550 parents employeurs ont recours à 2 180 gardes d'enfants à domicile¹⁶ en 2017. La Réunion et la Guyane concentrent la plus forte part de parents employeurs de gardes d'enfants à domicile (respectivement 28 et 24 %).

Bien que relativement marginal par rapport aux autres modes d'accueil, le recours à la garde à domicile se développe à la Réunion : en 2017, le nombre de parents employeurs recourant à ce mode d'accueil a progressé de 1,9 %. Dans deux départements, la Guyane et la Réunion, les gardes d'enfants à domicile sont plus nombreux(ses) que les assistant(e)s maternel(le)s (il s'agit des seuls départements français où c'est le cas).

Les salaires horaires nets moyens perçus par les gardes d'enfants à domicile au 4^e trimestre 2018 dans les DROM sont supérieurs à la moyenne nationale (qui est de 9,2 euros), sauf en Martinique où le salaire horaire y est légèrement inférieur¹⁷.

Le cadre socio-fiscal de l'emploi à domicile dans les DROM

Le cadre socio-fiscal concernant l'emploi à domicile dans les DROM est spécifique par rapport à la situation en France métropolitaine.

En effet les particuliers employeurs ultra-marins déclarant leur salarié(e) au réel (en particulier ceux utilisant le chèque emploi service universel (CESU)) bénéficient d'une déduction de cotisations sociales de 3,7 euros par heure travaillée contre 2 euros en métropole.

Les particuliers employeurs utilisant la déclaration nominative simplifiée (DNS) en outre-mer peuvent aussi déclarer des salaires sur une base forfaitaire (possibilité supprimée en 2011 en métropole). Le choix de l'assiette de cotisations résulte d'un accord entre le particulier employeur et son(sa) salarié(e).

Il existe deux types d'assiettes forfaitaires : une assiette correspondant à 100 % du Smic, valable dans tous les DROM, et une assiette forfaitaire « spécifique » qui s'élève à 40 % du Smic à la Réunion et à 76 % du Smic dans les Antilles et en Guyane. La suppression de la DNS en 2020, en lien avec la mise en place du prélèvement à la source, pourrait entraîner celle des assiettes forfaitaires dans les DROM, ce qui augmenterait le coût de l'emploi. Cette hausse viendrait s'ajouter à celle liée à la suppression, pour les particuliers employeurs, du bénéfice de l'exonération bénéficiant aux employeurs d'outre-mer dite « LODEOM ».

¹² Drees, enquête PMI 2017.

¹³ Hors cotisations sociales et indemnités (entretien, repas...)

¹⁴ S. Queval, « Les salaires horaires du secteur de l'emploi à domicile et des particuliers employeurs », *Le Baromètre des emplois de la famille*, Observatoire des emplois de la famille, juin 2019.

¹⁵ Ces estimations reposent sur l'hypothèse d'un âge de départ à la retraite stable sur la période, à 62 ans.

¹⁶ Les chiffres concernant les salarié(e)s garde d'enfants à domicile et hors garde d'enfants issus de l'Ircem ne sont pas exhaustifs en outre-mer.

¹⁷ S. Queval, *op. cit.*